

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 OCTOBRE 2015.

Présents: Annie BOULAIN, Danièle CASTERA Alain CHASSEUR ; Danielle DEGOS ; Eric LABASTE, Jean-Pierre LAUDINET ; Roger LARRODÉ ; Patrice LAULOM ; Nathalie MARIMPOUY, Thomas PEYRES, Christelle POUYANNÉ, Josette PREUILHO ; Sophie ROBERT ; Pierre VENDRIOS.

Excusés : Thierry GUILLOT

Pouvoir: Thierry GUILLOT à Alain CHASSEUR

Secrétaire de séance : Pierre VENDRIOS

1 - Approbation du compte-rendu du 30 juillet 2015 à l'unanimité.

2 - Approbation du compte-rendu du 3 septembre 2015 à l'unanimité.

3 - Compte-rendu des commissions :

Commission bâtiments :

Boulangerie : travaux de peinture terminée.

Salle de l'Ormeau : travaux d'isolation (réalisés en régie par les employés communaux) et Installation d'un bloc chauffage/climatisation terminés pour un montant total de 3500 € TTC.

Commission voirie : chemin de Monbet réalisé en bi-couche.

Commission communication : le nouveau site internet est en ligne, la date du 13 février 2016 est arrêtée pour la journée de création.

Commission aménagement : la commission propose l'acquisition d'une dizaine de grilles d'exposition et se charge de solliciter des devis.

4 - Décision modificative n°4 :

Monsieur le Maire explique que la répartition libre dérogatoire du FPIC (Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales) n'a pas obtenu l'accord unanime de l'ensemble des communes membres de la CCPO. Ce mode de répartition libre consistait à laisser la totalité du montant FPIC alloué aux communes à la CCPO, soit :

- En reversement (recette) : 186 716 €
- En prélèvement (dépense) : 5824 €.

C'est donc la répartition dite de droit commun du prélèvement et du reversement qui doit s'appliquer pour chaque commune de la CCPO. Pour St Lon, cela correspond à un reversement (recette) de 15 057 € et un prélèvement (dépense) de 458 €.

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il convient de créer une décision modificative pour inscrire le montant du prélèvement du FPIC au Budget 2015, soit :

Article 022 – dépenses imprévues : - 458 €

Article 73925 – prélèvement FPIC : + 458 €

La décision modificative n° 4 est adoptée à l'unanimité.

5 - Elaboration des Agendas d'Accessibilité Programmée (AD'AP)

Les diagnostics pour l'accessibilité des ERP réalisés sur tous les bâtiments communaux par le bureau d'étude QUALICONSULT en 2010, prévoyait 600 000 € de travaux de mise en accessibilité.

Compte tenu du montant des travaux, Monsieur le Maire rappelle que la commune avait sollicité une prorogation du délai de dépôt des AD'AP (fixé au 27 septembre 2015) auprès du Préfet par délibération en date du 29 mai 2015.

Considérant que le préfet a rejeté cette demande par décision du 31/08/2015,

Monsieur le Maire explique que la commune est dans l'obligation de réaliser les Agendas

d'Accessibilité Programmée (AD'AP).

Considérant les derniers diagnostics mis à jour par le bureau d'études QUALICONSULT, qui prennent en compte les nouvelles règles en matière d'accessibilité de 2014,

Considérant que le montant total prévisionnel des travaux de mise en accessibilité de tous les bâtiments communaux s'élève à 105 000 €,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité, de confier à la commission bâtiments la réalisation des AD'AP.

6 - CCPO : projet de création d'un poste de policier municipal

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Communauté de Communes du Pays d'Orthe, dans le cadre du schéma de mutualisation, souhaite connaître le positionnement de la Commune quant à la création d'un service commun par la CCPO pour les missions suivantes :

- Agent de surveillance et de prévention
- Contrôle de conformité des autorisations d'urbanisme

Après débat, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis défavorable à cette proposition.

7 - Jeux extérieurs : installation d'agrès et de jeux sur l'espace à côté du tennis.

Dans le cadre du projet d'aménagement d'une aire de jeux à côté du court de tennis, la commission aménagement propose l'acquisition de 4 jeux adaptés aux enfants de 2 à 12 ans : une balançoire, un tourniquet, un tapis volant et un toboggan et un panneau d'affichage « aire de jeux sécurité », pour un montant de 5903 € HT. L'installation et les travaux d'aménagement seront réalisés en régie par les employés municipaux.

Adopté à l'unanimité.

8 - Signalétique du village

Un premier contact a été pris avec un graphiste professionnel, pour la réalisation d'une maquette de panneau d'information présentant le village qui serait implanté sur le rond point à l'entrée de St Lon. Il présente un devis de 1000 € HT pour cette prestation qui comprend plusieurs propositions.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide cette proposition.

9 - Ecole de musique : renouvellement convention de répartition des frais de fonctionnement

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nécessité de renouveler la convention établie entre la commune de ST LON et les communes membres de l'antenne « PAYS D'ORTHE » du Syndicat Mixte du Conservatoire des Landes qui prévoit la répartition des frais de fonctionnement de l'antenne dont le siège est à St Lon pour l'année scolaire 2015/2016.

Adopté à l'unanimité

10 - Renouvellement du temps partiel

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la demande d'un agent communal travaillant à la cantine qui souhaite le renouvellement de son autorisation à exercer ses fonctions à temps partiel (50%) à compter du 1^{er} novembre 2015 pour une durée de 6 mois, soit jusqu'au 30 avril 2016.

Ce qui entraîne la nécessité de prolonger la contrat de travail de Monsieur DULHOSTE à la cantine jusqu'au 30 avril 2016.

11 - Bulletin municipal :

il est demandé aux présidents d'associations et aux responsables de commissions de préparer leurs articles pour 15 novembre afin de transmettre le bon à tirer à l'imprimerie et effectuer une distribution début décembre.

12 - Colis 3e âge :

Cette année on compte 157 colis. Coût du colis : 11€. Cette dépense sera prise en charge par le CCAS.

13 – Informations diverses :

- Logements Publics La hargou : Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la première réunion de chantier se tiendra le 2 novembre prochain à St Lon.
- Travaux SYDEC : renforcement BT route de Siest, quartier Bernets. Montant estimatif des travaux : 72 341 €.
- Elections régionales : prévues les dimanches 6 et 13 décembre 2015.

